

## Communiqué de presse

Berne-Liebefeld, le 5 juin 2015

### **Les pharmaciens assument de nouvelles responsabilités dans la prévention**

**Zurich est le premier canton où des pharmaciens spécialement formés sont autorisés à vacciner des adultes en bonne santé sans devoir disposer d'ordonnance médicale. Il s'agit là d'une décision capitale. Ce canton autorise en effet les pharmaciens à assumer de nouvelles responsabilités et à apporter une importante contribution à l'amélioration de la santé en Suisse. Par ailleurs, il répond à un besoin clairement exprimé par la population.**

Cette décision n'était pas seulement attendue par les pharmaciens, mais aussi par de nombreux clients des pharmacies qui souhaitaient se faire vacciner sans devoir aller spécialement chez un médecin pour le faire. De plus en plus de personnes en Suisse voient quels sont les avantages qu'apporte la vaccination en pharmacie. L'enquête effectuée récemment par pharmaSuisse auprès de la population montre que la demande pour des vaccinations en pharmacie augmente: alors que 41 % des personnes interrogées dans le cadre du Moniteur des pharmacies 2014 s'intéressaient à cette offre, elles sont 55 % en 2015.

pharmaSuisse, l'association faîtière des pharmaciens suisses, salue cette décision. Des pharmaciens spécialement formés peuvent ainsi apporter une importante contribution à l'amélioration de la santé de la population, et décharger les médecins de famille de tâches qui peuvent être déléguées aux pharmaciens. Avec la vaccination d'adultes en bonne santé effectuée dans les pharmacies, l'OFSP peut espérer atteindre les taux de couverture vaccinale qu'il souhaite.

Nous regrettons toutefois que le canton de Zurich prévoie la voie bureaucratique pour les autorisations au lieu de la simple obligation de s'annoncer. Les informations sur les qualifications obtenues par les professionnels de la santé, comme le certificat complémentaire FPH en vaccination et prélèvements sanguins, sont aujourd'hui librement accessibles dans le registre des professions médicales ([www.medregom.admin.ch](http://www.medregom.admin.ch)).

### **Déjà 47 pharmaciens formés dans le canton de Zurich.**

47 pharmaciens domiciliés dans le canton de Zurich sont déjà titulaires du certificat complémentaire FPH en vaccination et prélèvements sanguins. Cela signifie qu'ils ont suivi une formation de 5 jours, cours de réanimation compris, qui leur permet de pratiquer des vaccinations. Seuls ces pharmaciens spécifiquement formés sont autorisés, après avoir obtenu une autorisation du canton, à vacciner des adultes en bonne santé contre la grippe, mais aussi l'encéphalite à tique ainsi que, après que la première vaccination ait été effectuée par un médecin, contre l'hépatite A et l'hépatite B. Pour conserver leur qualification leur permettant d'effectuer des vaccinations, ils devront régulièrement continuer à se former, aussi bien dans le domaine des vaccins qu'en réanimation.

Au niveau suisse, 269 pharmaciens sont à ce jour qualifiés pour vacciner. Eux aussi sont prêts à fournir cette nouvelle prestation dès que leur canton les y autorisera. Dans les cantons de Soleure, Neuchâtel, Bâle-Campagne et du Tessin, ils peuvent déjà vacciner pour autant qu'ils disposent d'une ordonnance pour le vaccin. La liste des titulaires du certificat complémentaire FPH en vaccination et prélèvements sanguins se trouve ici: [http://www.pharmasuisse.org/data/Oeffentlich/fr/Apotheker\\_Weiterbildung/Impfen%20und%20Blutentnahme/Titulaires%20du%20certificat%20complémentaires%20FPH%20en%20vaccination%20et%20prélèvements%20sanguins.pdf](http://www.pharmasuisse.org/data/Oeffentlich/fr/Apotheker_Weiterbildung/Impfen%20und%20Blutentnahme/Titulaires%20du%20certificat%20complémentaires%20FPH%20en%20vaccination%20et%20prélèvements%20sanguins.pdf)

Nous sommes volontiers à votre disposition pour répondre à toute question concernant la vaccination et, si vous le souhaitez, nous vous transmettrons volontiers des contacts pour des reportages en pharmacie.

### Contact

pharmaSuisse  
Stephanie Rohrer  
Responsable du département Communication & Marketing  
Stationsstrasse 12, 3097 Berne-Liebefeld  
Tel: +41 (0)31 978 58 27  
Mobil: +41 (0)76 519 89 09  
E-Mail: [kommunikation@pharmaSuisse.org](mailto:kommunikation@pharmaSuisse.org)

**pharmaSuisse** en tant qu'association faîtière des pharmaciens compte 5500 membres et représente 1350 pharmacies. Elle défend des conditions-cadres optimales dans l'ensemble de la Suisse, informe le grand public sur des sujets touchant à la santé et propose de nombreuses prestations à ses membres. Le siège de pharmaSuisse se trouve à Berne-Liebefeld. [www.pharmaSuisse.org](http://www.pharmaSuisse.org)